

Initiatives ministérielles

La Présidence a demandé qu'une version révisée des *Procès-verbaux* soit réimprimée plus tard aujourd'hui et distribuée le plus tôt possible. Malheureusement, l'impression et la distribution des *Débats* sont également retardées pour la même raison.

Nous regrettons tout inconvénient que ce problème ait pu causer. Nous reprenons le débat avec l'honorable chef du Nouveau Parti démocratique.

[Traduction]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je prends la parole avec plaisir à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-81. Assurément, les deux discours impartiaux précédents ont été très intéressants et font partie de la longue série de discours non sectaires sur la Constitution.

Il est très important d'indiquer qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de déterminer si le Canada devrait avoir un référendum ou si les Canadiens devraient pouvoir s'exprimer. Nous débattons le projet de loi C-81 qui fixe les modalités détaillées de l'expression et de l'interprétation de cette opinion serait entendue et interprétée.

Je voudrais m'écarter des deux discours précédents et parler du contenu de ce projet de loi. Pendant toutes les discussions sur la Constitution, le Nouveau Parti démocratique a été en faveur d'un référendum. Nous le sommes toujours. Nous sommes en faveur d'un référendum équitable où les Canadiens pourront vraiment donner leur opinion.

À plusieurs reprises, premièrement dans le rapport Beaudoin-Dobbie et deuxièmement dans le rapport Beaudoin-Edwards, nous avons recommandé, de concert avec le Parti conservateur et le Parti libéral, qu'on tienne un référendum consultatif sur les questions constitutionnelles et nous sommes toujours du même avis.

À la deuxième lecture du projet de loi C-81, nous avons voté pour parce que nous étions en faveur du principe d'un référendum et que nous croyions comprendre que le gouvernement serait disposé à apporter des changements importants. Comme l'a fait remarquer le leader du gouvernement à la Chambre, des changements ont effectivement été apportés, mais, à notre avis, ce n'était pas les changements fondamentaux qui rendraient le référendum équitable.

Pendant tout le débat constitutionnel, je suis fière de dire que le Nouveau Parti démocratique a recommandé d'ouvrir le processus et de permettre aux Canadiens de jouer un rôle vraiment important dans le débat constitutionnel.

Nous estimons que, pour réussir, il faut adopter de nouvelles méthodes. J'ai proposé il y a deux ans d'établir une assemblée constituante pour discuter des questions constitutionnelles. Le Parti libéral et le Parti conservateur ont rejeté cette proposition en disant qu'il fallait s'accommoder des vieilles méthodes et qu'ils n'étaient pas disposés à en envisager de nouvelles.

À mon avis, c'était une erreur. Les six conférences constitutionnelles qui ont eu lieu par la suite à l'instigation des néo-démocrates ont prouvé que, quand les Canadiens de toutes les régions de notre pays se réunissent et s'écoutent mutuellement, ils peuvent trouver des solutions raisonnables et que les citoyens de notre pays ont en fait beaucoup à offrir, comme ils le feraient à l'occasion d'un référendum équitable.

Dans toute cette discussion sur un référendum, j'ai soulevé, je pense, de nombreuses questions, comme d'autres membres de mon parti, parce que nous croyons que l'organisation d'un référendum demande mûre réflexion. Nous ne l'avons jamais proposé comme une solution magique qui résoudrait les problèmes de notre pays. Je pense que ce serait peu réaliste. Mais nous l'avons accepté parce que nous estimons que nous pouvons faire confiance aux Canadiens et que, quand ils s'expriment et qu'ils ont la possibilité de le faire équitablement, ils prennent des décisions raisonnables.

Notre objectif, en faisant valoir nos objections et nos suggestions, était de faire en sorte que, s'il devait y avoir un référendum, il soit fait honnêtement, et donc que le résultat représente véritablement la volonté de la population. Il faut que le processus puisse résister à l'examen et que le résultat ne puisse être discrédité. Il est très important que, dès le début, nous nous assurions du succès de l'opération et non que nous y mettions des éléments d'échec.

[Français]

C'est pour cela, monsieur le Président, que mon parti a voté en faveur du projet de loi en deuxième lecture, que nous avons appuyé les rapports des Comités Beaudoin-Edwards et Beaudoin-Dobbie. Nous avons voté oui en deuxième lecture, parce que nous pensions avoir reçu l'assurance du gouvernement qu'avec ce projet de loi, le gouvernement saurait accepter les recommandations et les amendements en comité.

Notre critique en matière constitutionnelle, le député de Yorkton—Melville, a proposé plusieurs amendements raisonnables en comité. Ils ont tous été défaits par le gouvernement, sans avoir été sérieusement pris en considération.